Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_160-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-160

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :40
Abstention :0
Pour :40
Contre :0

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

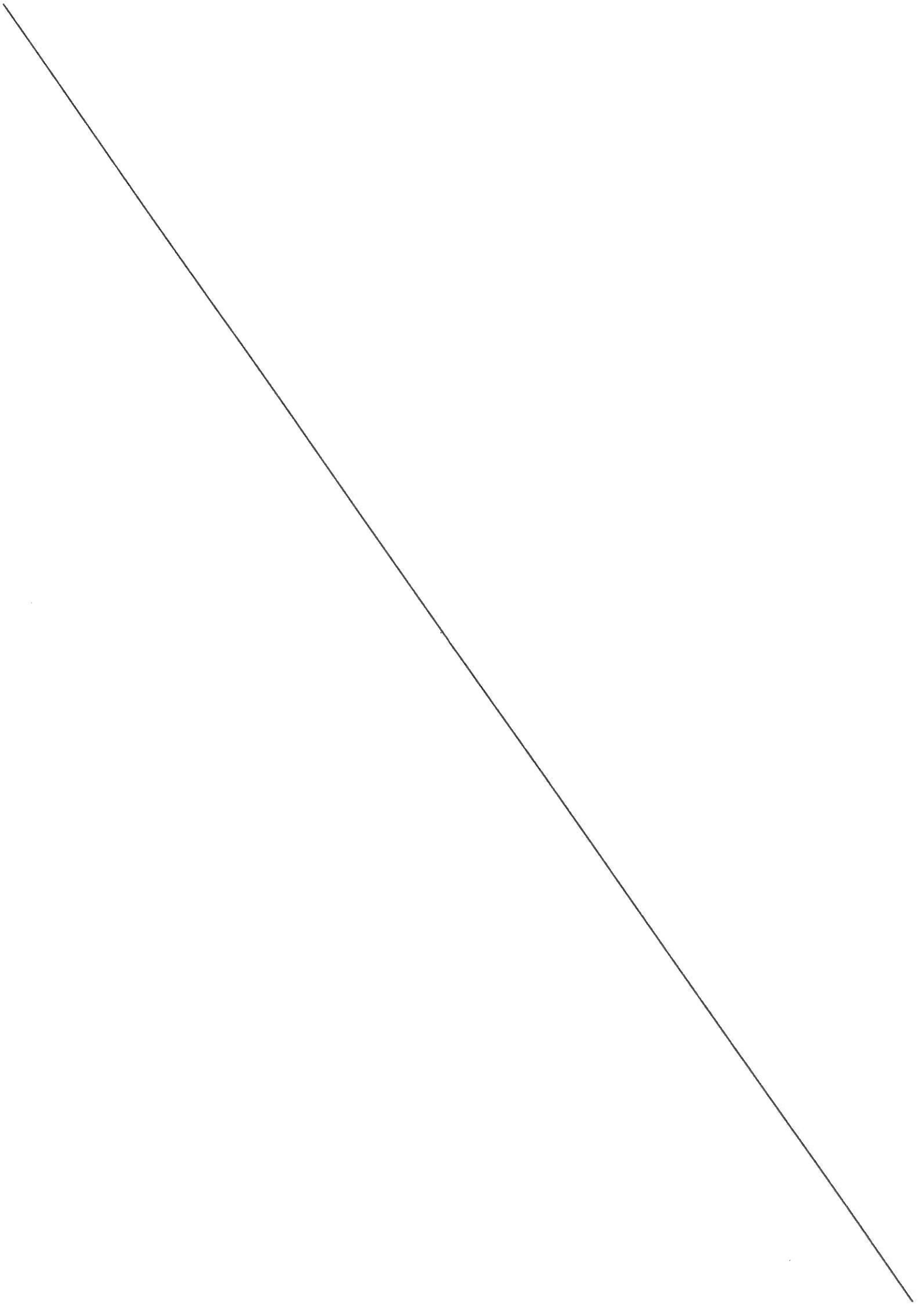
La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE



Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_161-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-161

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

EFFACEMENT DE DETTES ET ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU les états de créances irrécouvrables remis par le comptable public à Monsieur le Président de la communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT les décisions de la commission de surendettement ainsi que les jugements de clôture pour insuffisance d'actif,

CONSIDERANT les crédits ouverts sur les budgets 2026 permettant de procéder aux écritures comptables,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date 13 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :40
Abstention :0
Pour :40
Contre :0

→ **CONSTATE** les effacements de dettes

→ **ACCEPTE** les admissions en non-valeur détaillées dans le tableau joint en annexe.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables comme suit :

Budget principal
Article 6542 « créances éteintes » pour 5 718,47 €

Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »
Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 4 509,89 € HT / 4 955,19 € TTC
Article 6542 « créances éteintes » pour 2 775,35 € HT / 3 052,86 € TTC

Budget annexe « Eau potable »
Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 9 648,86 € HT/10 329,31 € TTC
Article 6542 « créances éteintes » pour 10 182,92 € HT/ 10 915,60 € TTC

Budget annexe « Assainissement »
Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 257,44 € HT / 283,16 € TTC

Budget annexe « SPANC »
Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 0,65 € HT / 0,71 € TTC

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
- Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE -

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_162-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-162

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2026 DEFINITIVES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la mise en œuvre des attributions de compensation à compter du 1er janvier 2007 faisant suite au passage en TPU,

CONSIDERANT les rapports de la CLECT dans le cadre des transferts de compétences,

CONSIDERANT les services communs mis en place par la communauté de communes de L'Ernée conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT,

CONSIDERANT l'évolution des modalités de calcul et de répartition du coût des services communs acté dans le cadre du pacte financier et fiscal adopté en conseil communautaire du 22/10/2024,

CONSIDERANT les nouvelles conventions d'adhésion aux services communs signées avec les communes pour une entrée en vigueur au 01/01/2025,

CONSIDERANT la révision au 1er janvier de chaque année des attributions de compensation des communes afin de prendre en compte le coût des services communs de l'année n-1,

CONSIDERANT la délibération DL-2026-034 du 10/03/2026 adoptant les attributions de compensations provisoires pour 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 13 octobre 2026,

CONSIDANT l'avis du Bureau communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :40
Abstention :0
Pour :40
Contre :0

→ **ADOPTE** pour l'année 2026 les attributions de compensations définitives conformément au tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

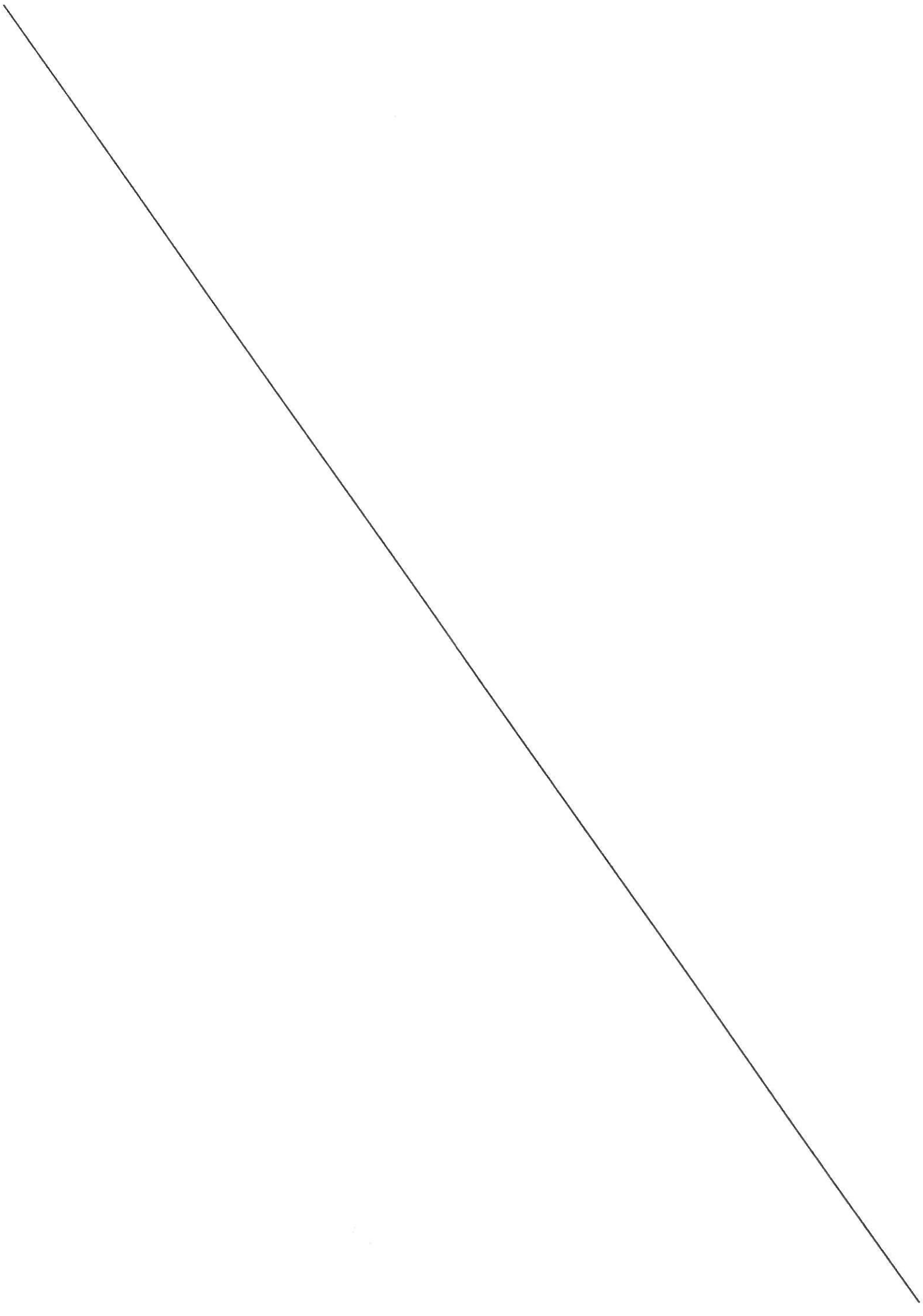
La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT.



Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_163-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-163

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET ANNEXE "ZA DE LA BRIMONNIERE" A ERNEE : CLOTURE AU 31/12/2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT que le budget « PA de la Brimonnière » à Ernée devient caduc à compter du 01/01/2027 par suite de la cession du dernier lot de terrain aménagé et de la comptabilisation des dernières opérations comptables sur ce budget d'ici le 31/12/2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :40
Abstention :0
Pour :40
Contre :0

→ **DECIDE** de clôturer le budget annexe dénommé « PA de la Brimonnière » à Ernée à compter du 31/12/2026,

→ **PRECISE** que les résultats de clôture du budget annexe seront repris au budget principal après le vote du CFU 2026,

→ **AUTORISE** le Président à passer toutes les opérations comptables nécessaires.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

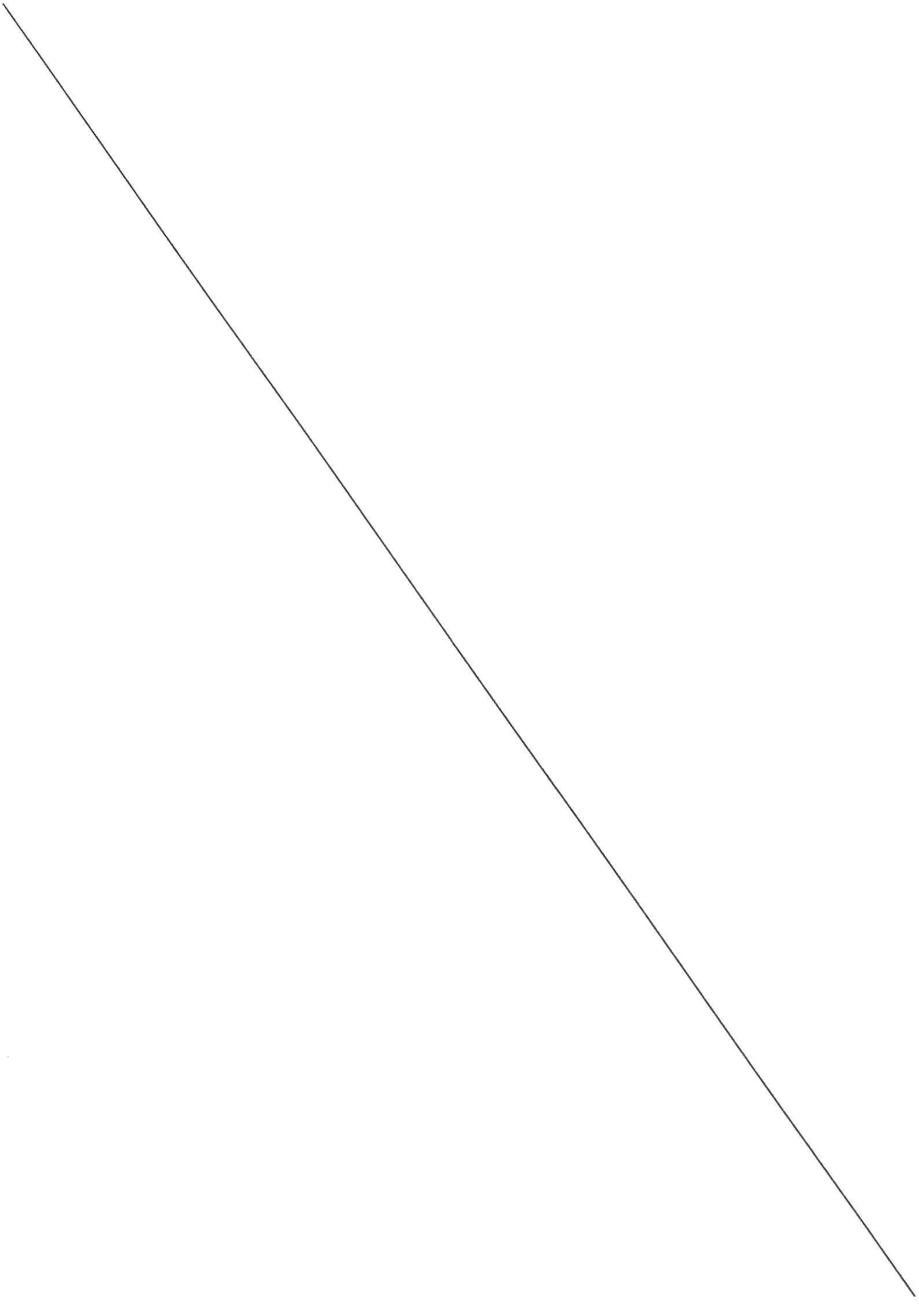
La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT.



Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_164-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-164

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LARCHAMP DU PERIMETRE DU SENOM AU 01/01/2026 : SIGNATURE DU PROCES-VERBAL RELATIF AUX CONDITIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Le Conseil Communautaire,

VU la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »,

VU le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L.5211-17, L.5212-1 et suivants et notamment les articles L.5212-16 et L.5212-20,

VU le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L.1321-1 et suivants,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et particulièrement l'article L.3112-1,

VU l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2017 portant sur la transformation du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Nord-Ouest Mayennais en Syndicat Mixte fermé à compter du 01/01/2018 (ci-après SENOM),

Vu les statuts du Syndicat dans leur version en vigueur à la date de la séance,

VU la délibération du Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais en date du 10/09/2025 relative au retrait de la Communauté de communes de l'Ernée pour le compte de la commune de Larchamp du périmètre du SENOM à compter du 01/01/2026,

VU la délibération DL-2025-125 du 12/11/2025 de la Communauté de communes de l'Ernée relative à son retrait pour le compte de la commune de Larchamp du périmètre du Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais à compter du 01/01/2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de compléter la délibération DL-2025-125 du 12/11/2025 pour approuver les modalités de transfert de la compétence dans le cadre d'un procès-verbal,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDANT l'avis du Bureau communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :40
Abstention :0
Pour :40
Contre :0

→ ACCEPTE à compter du 01/01/2026 :

- Le transfert du résultat déficitaire ou excédentaire de la compétence eau pour le compte de la commune de Larchamp, à l'issue de l'exercice 2025 ;

- Le transfert en pleine propriété des biens meubles et immeubles, nécessaire à l'exercice de la compétence eau sur le territoire de Larchamp

Les biens seront répertoriés sur le procès-verbal de transfert. Compte tenu des délais d'établissement et de contrôle propres à ce type de procédure, ces mêmes procès-verbaux ainsi que les éventuels actes notariés feront l'objet de signatures conjointes ultérieures à la délibération et distingueront la valorisation technique de celle comptable des actifs transférés

→ **AUTORISE** le Président à signer le procès-verbal de transfert de la compétence eau de la commune de Larchamp ainsi que tous documents y afférent et notamment les éventuels actes notariés liés.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_165_BIS-BF

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-165

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2026 (Principal et annexes) et la reprise anticipée des résultats 2025,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et recettes ainsi que des ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :40
Abstention :0
Pour :40
Contre :0

→ **MODIFIE** les prévisions budgétaires 2026 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

→ Section de fonctionnement

Chapitre	Article fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
042	777/01	OO- Reprise subventions		44 000,00
014	739211/01	Attribution de compensation	32 319,11	
65	65811/01	Droits d'utilisation - informatique en nuage	-4 560,99	
68	6817/61	OO- dotations aux provisions	32 200,00	
73	73211/01	Attribution de compensation		15 958,12
Total section de fonctionnement			**59 958,12**	**59 958,12**

→ Section d'investissement

Opérations non individualisées

Chapitre	Article fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
040	13911/01	OO - Reprise subventions	3 039,61	
040	13912/01	OO - Reprise subventions	284,81	

040	13913/01	OO - Reprise subventions	37 911,62	
040	139141/01	OO - Reprise subventions	1 138,59	
040	139362/01	OO - Reprise subventions	1 625,37	
16	1641/61	Emprunt		-212 134,82
27	276351/61	Avances remboursables budgets ZA	-24 790,00	
Total opérations non individualisées			**19 210,00**	**-212 134,82**

Opération 77 - Extension locaux CCE

Chapitre	Article fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
23	2313/01	Construction en cours	10 000,00	

Opération 82 - Pôle culturel intercommunal de l'Ernée

Chapitre	Article fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2031/311	Frais d'étude	-235 000,00	
20	2033/311	Frais d'insertion	-6 344,82	
Total opération 82			**-241 344,82**	

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**-212 134,82**	**-212 134,82**

Budget annexe « ZA de la Mine à la Baconnière »

→ Section de fonctionnement

Chapitre	Article fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
023	023/01	Virement vers la section d'investissement	24 790,00	
011	605/61	Travaux viabilisation	2 000,00	
70	7015/61	Vente terrains aménagés		26 790,00
Total section de fonctionnement			**26 790,00**	**26 790,00**

→ Section d'investissement

Chapitre	Article fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021/01	Virement de la section de fonctionnement		24 790,00
16	168751/61	Avance remboursable en provenance du budget principal		-24 790,00
Total section d'investissement			**0,00**	**0,00**

Budget annexe « Gestion des déchets »

→ Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
041	2313	OO - travaux en cours	30 304,27	
041	2031	OO - frais d'études		10 092,00
041	2033	OO - frais d'insertion		1 069,94
041	238	OO - Avances forfaitaires		19 142,33
Total section d'investissement			**30 304,27**	**30 304,27**

Budget annexe « Eau Potable »

→ Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023	023	Virement à la section d'investissement	-2 164,55	
011	605	Achats d'eau	-5 160,00	
011	611	Sous-traitance générale	-5 000,00	
011	63711	Redevance prélèvement sur la ressource en eau	4 560,00	
65	6512	Informatique en nuage	1 000,00	

65	6588	Autres charges diverses de gestion courante	9 800,00	
014	701269	Redevance sur la consommation d'eau potable	4 600,00	
74	748	Subventions d'exploitation		9 800,00
042	678	Subventions d'équipement versées	2 164,55	
Total de la section d'exploitation			**9 800,00**	**9 800,00**

→ Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-2 164,55
040	4582-02	Travaux de lutte contre l'érosion		2 164,55
Total de la section d'investissement			**0,00**	**0,00**

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

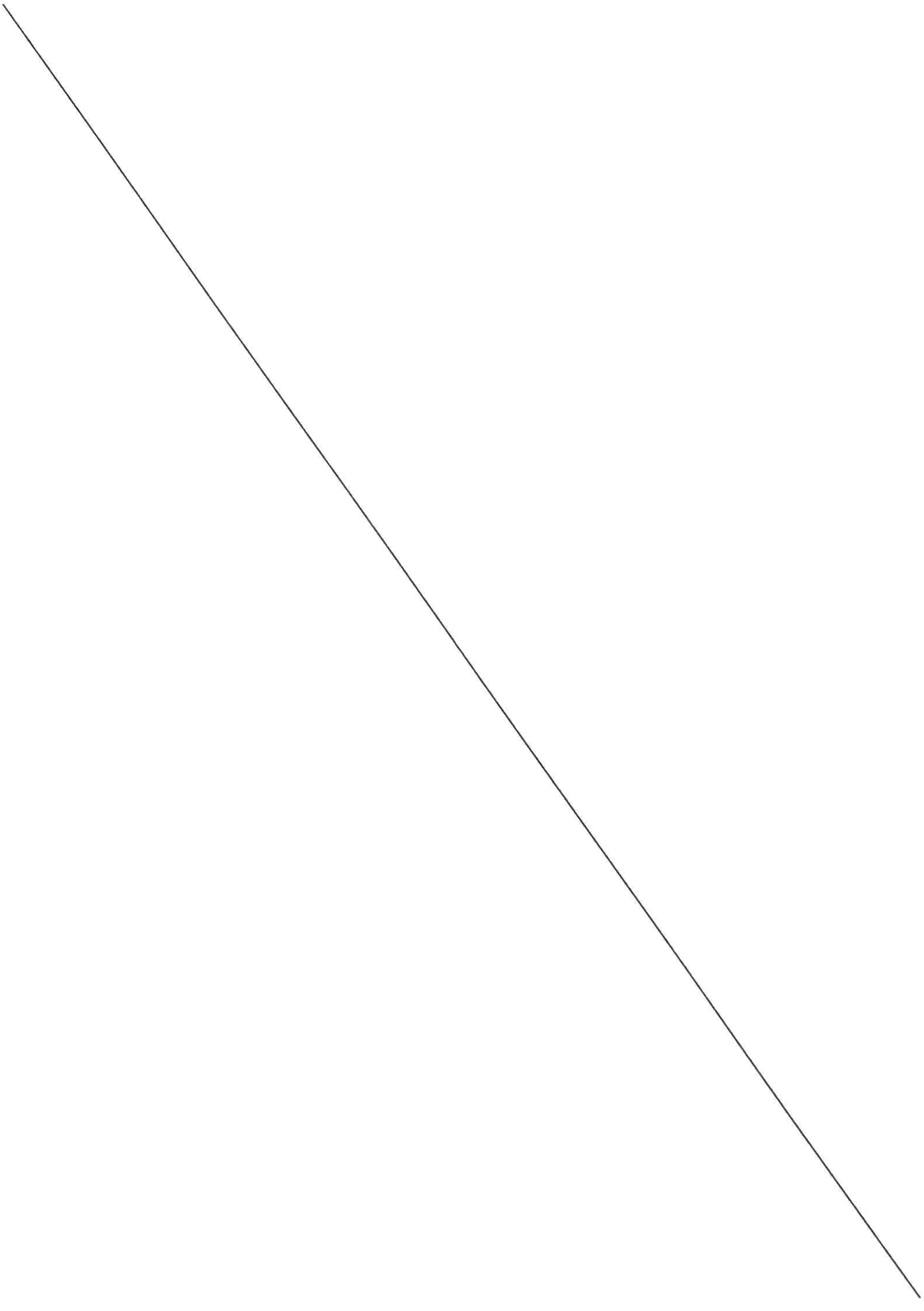
La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE



Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_166-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-166

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE CULTUREL INTERCOMMUNAL : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 5 « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle >, objectif n°2 « Accompagner le développement d'une politique culturelle de territoire »,

VU la délibération n°DL-2023-01 portant l'évolution du projet culturel de territoire,

VU la délibération n°DL-2024-075 modifiant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels,

VU la délibération n°DL-2024-076 portant la convention financière entre le Ville d'Ernée et la Communauté de communes de l'Ernée dans la création d'un pôle culturel intercommunal,

VU la délibération n°DL-2025-054 portant l'étude de faisabilité et le lancement d'un concours de maitrise d'œuvre,

VU la délibération n°DL-2026-020 portant l'attribution du marché de maitrise d'œuvre,

CONSIDERANT l'intérêt du projet de Pôle culturel pour la structuration de l'offre culturelle communautaire conformément au Projet Culturel de Territoire,

CONSIDERANT le programme établi par SYLLAB énonçant les caractéristiques précises de ce projet de pôle culturel regroupant une médiathèque, un cinéma et une école de musique,

CONSIDERANT l'avis du Comité de pilotage « Projet de pôle culturel intercommunal » en date du 20 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** le dossier d'Avant-Projet-Définitif et son budget prévisionnel associé de 12 916 874,00 € pour l'opération ;

→ **APPROUVE** son plan de financement prévisionnel intégrant le reste à charge de la Ville d'Ernée à hauteur de 2 333 148,07 € et de la Communauté de Communes de l'Ernée à hauteur de 5 255 434.11 € :

Plan de financement de l'opération			
Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Postes	Montant (HT€)	Financeurs	Montant €
Etudes (programme, études techniques)	173 984,00 €	Etat (DETR, DSIL)	1 700 000,00 €
Honoraires (concours, maitrise d'œuvre, SPS, contrôle technique,...)	1 555 026,00 €	Département (CT)	927 000,00 €
Travaux	9 288 373,00 €	DRAC (Mobilier, construction)	1 863 354,82 €
Equipement/mobilier	340 036,00 €	CNC (Sélective, fond de soutien)	600 000,00 €
Divers (provisions, aléas, communication, fiscalité)	1 559 455,00 €	Banque des territoires	57 587,00 €
		ADEME (Fond chaleur)	100 350,00 €
		Fonds européens (LEADER, FEDER)	80 000,00 €
		Participation Ville d'Ernée	2 333 148,07 €
		Reste à charge (CCE)	5 255 434,11 €
Total opération	12 916 874,00 €		12 916 874,00 €

→ **AUTORISE** le dépôt du permis de construire

→ **AUTORISE** le lancement des consultations des entreprises en procédure formalisée

→ **AUTORISE** le Président à solliciter toutes subventions

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles IGOT

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_167-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-167

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

CREATION POLE CULTUREL INTERCOMMUNAL DE L'ERNEE : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la collectivité voté le 12/05/2026,

CONSIDERANT la délibération DL-2026-166 relative au vote de l'avant-projet détaillé du pôle culturel intercommunal de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDANT l'avis du Bureau communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **DECIDE** la création de l'autorisation de programme n°01 relative à la construction du pôle culturel intercommunal de l'Ernée pour un montant de 14 765 000 € TTC,

→ **ADOPTE** l'échéancier des crédits de paiement associé ci-dessous :

Années	2026	2027	2028	2029	2030	Total
CP	200 000 €	1 612 200 €	5 722 000 €	5 123 000 €	2 107 800 €	14 765 000 €

→ **INSCRIT** les crédits de paiements de l'exercice en cours au budget principal 2026,

→ **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

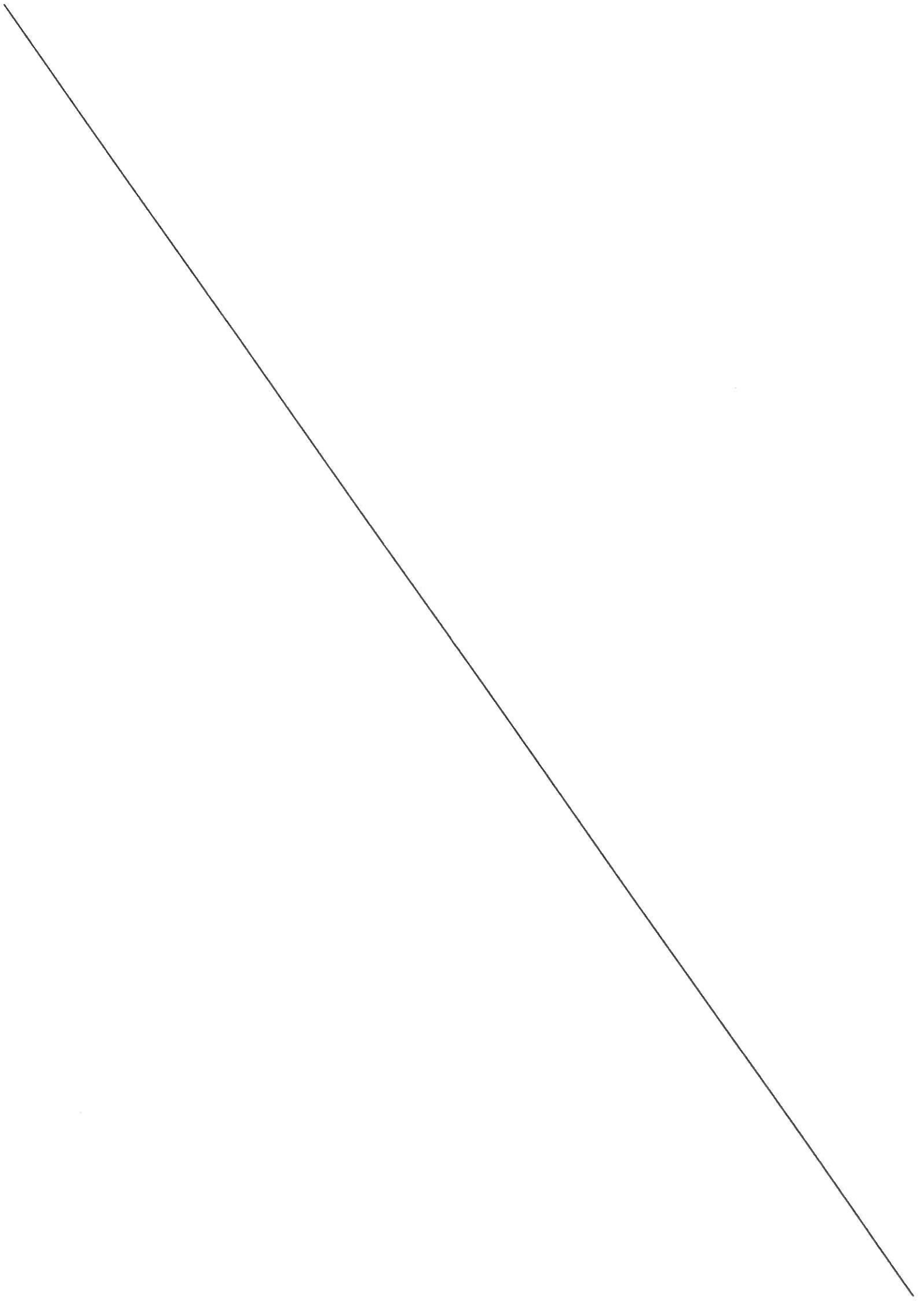
La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT.



Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_168-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-168

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE DEVELOPPEMENT CULTUREL : CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE POLE

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8 et L.332-14,

CONSIDERANT les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de responsable du pôle développement culturel,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un emploi permanent de responsable du pôle développement culturel au sein de la Direction des services à la population, à compter du 1/01/2027, selon les conditions suivantes :

- Temps complet

- Cadre d'emploi de recrutement :

 - Attachés territoriaux (filière administrative, catégorie A)
 - Attachés de conservation du patrimoine (filière culturelle, catégorie A)
 - Bibliothécaires territoriaux (filière culturelle, catégorie A)
 - Conservateurs territoriaux du patrimoine ou conservateurs territoriaux des bibliothèques ((filière culturelle, catégorie A)

- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général des collectivités locales. La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
- Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE -

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_169-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-169

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE SUR L'ERNEE (SPPE) : LE ROLE, LES MISSIONS ET ENGAGEMENTS DU BLOC COMMUNAL ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance,

VU la Convention territoriale globale conclue avec la Caisse d'allocations familiales,

VU la délibération N° DL 2025-95, en date du 23 septembre 2025 approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et une reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de l'Ernée exerce plusieurs compétences du Service publique de la petite enfance à travers son Relais petite enfance

CONSIDERANT la nécessité de clarifier l'organisation du Service public de la petite enfance entre la Communauté de communes de l'Ernée et les 15 communes membres au regard des quatre compétences que sont :

1.Le recensement des besoins des familles ayant des enfants de moins de 3 ans et les modes d'accueil existants sur un territoire donné

2.L'information et l'accompagnement desdites familles ainsi que des futurs parents

3.La planification du développement des modes d'accueil

4.Le soutien à la qualité des modes d'accueil.

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 13 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **AFFIRME** que Communauté de communes de l'Ernée exerce, via son Relais petite enfance intercommunal et dans le cadre de ses compétences actuelles ou transférées, les missions suivantes du SPPE :

- le recensement des besoins des familles et de l'offre d'accueil existante, en lien avec les communes membres

- l'information et l'accompagnement des familles et futurs parents

- la planification du développement des modes d'accueil

- le soutien à la qualité des modes d'accueil, en particulier par l'animation, l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs de l'accueil individuel.

→ **PRECISE** que les communes membres de la CCE conservent et exercent les missions suivantes du SPPE :

- l'accueil de premier niveau des familles et l'orientation vers le RPE intercommunal

- la participation au recensement des besoins locaux et à la remontée des informations utiles

- la contribution à la planification et à l'implantation des modes d'accueil.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention jointe en annexe avec la commune d'Ernée définissant les modalités de reversement de l'aide financière de l'Etat au regard des missions du SPPE effectivement exercées à l'échelle intercommunale.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_170-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-170

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RELAIS PETITE ENFANCE : UN NOUVEAU PROJET DE FONCTIONNEMENT ET UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT A INTERVENIR ENTRE LA CAF 53 ET LA CCE POUR LA PERIODE 2027-2031

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 214-1, L. 214-1-1, L. 214-1-3, L. 214-2 et L. 214-2-1 relatifs aux services aux familles, aux missions d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, à la planification de l'offre et aux relais petite enfance,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations » et son enjeu n°3 « Adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement de la petite enfance, enfance, jeunesse vers l'âge adulte »,

VU la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, notamment son article 17 relatif à la gouvernance du Service public de la petite enfance,

VU l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,

VU le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant,

VU le référentiel national des relais petite enfance établi par la Caisse nationale des allocations familiales, qui précise les conditions de pilotage, de fonctionnement, de qualification, de partenariat et d'exercice des missions du service,

VU le projet de fonctionnement du RPE pour la période 2027-2031 et le projet de convention d'objectifs et de financement à conclure avec la Caf, annexés à la présente délibération,

CONSIDERANT que le RPE constitue le service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels et concourt à l'information des familles, à l'accompagnement des professionnels et à l'amélioration de la qualité de l'accueil,

CONSIDERANT la diminution du nombre d'assistants maternels actifs, le vieillissement de la profession, la persistance de tensions sur l'offre et la nécessité d'anticiper les besoins à l'échelle des quinze communes,

CONSIDERANT que le renouvellement de l'agrément par la Caf conditionne la poursuite du partenariat, la contractualisation et, sous réserve du respect des conditions applicables, le bénéfice de la prestation de service et des financements associés,

CONSIDERANT que la commission d'action sociale de la CAF de la Mayenne, réunie en date du 3 novembre 2026 a donné un avis favorable au nouveau projet de fonctionnement du RPE pour la période 2027-2031,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-présidents en date du 27/10/2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 03/11/2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** le projet de fonctionnement du Relais petite enfance de l'Ernée pour la période 2027-2031, annexé à la présente délibération,

→ **APPROUVE** le projet de convention d'objectif et de financement entre la CAF53 et la CCE pour la période 2027-2031, annexés à la présente délibération,

→ **APPROUVE** le principe d'un renfort de moyens humains à hauteur de 0,50 ETP à compter de janvier 2027, portant ces moyens humains à 1,30 ETP, sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2027,

→ **SOLLICITE**, auprès de la CAF 53, pour la période 2027-2031, le renouvellement de l'agrément pour son Relais petite enfance,

→ **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectif et de financement avec la CAF 53, ainsi que ses annexes, les éventuels avenants et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
- Parc d'Activités de la Querminais - 53500 ERNÉE -

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_171-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-171

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RELAIS PETITE ENFANCE : CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE LE LYCEE ROCHEFEUILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée mettant en avant la gestion intercommunale d'un Relais petite enfance itinérant,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations » et son enjeu 2 «

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 4121-1 et suivants et, le cas échéant, les dispositions relatives aux travaux interdits ou réglementés pour les mineurs,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant l'intérêt territorial du partenariat entre le Relais Petite Enfance et le lycée Rochefeuille,

CONSIDERANT l'intérêt pédagogique des séquences pratiques proposées aux élèves de seconde baccalauréat professionnel SAPAT,

CONSIDERANT que la convention est conclue sans contrepartie financière et précise les obligations respectives des parties en matière d'encadrement, de sécurité, d'assurance et de mise à disposition des locaux et matériels,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** le principe du partenariat entre la Communauté de communes de l'Ernée et le lycée Rochefeuille pour l'année scolaire 2026-2027,

→ **VALIDE** la convention de partenariat liée aux actions pédagogiques mise en place entre le RPE et le lycée Rochefeuille,

→ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention de partenariat annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_172-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-172

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RELAIS PETITE ENFANCE : CONVENTION 2027 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A INTERVENIR ENTRE LES EPCI QUI PORTENT UN RPE ET UNE PRESTATAIRE PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°4,

VU le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant,

VU le référentiel national des Relais Petite Enfance de la Caisse nationale des allocations familiales, qui encadre le pilotage, le fonctionnement, les missions, le réseau partenarial et les compétences attendues des animateurs de RPE, ainsi que les orientations de la branche Famille en faveur de la professionnalisation et de l'amélioration continue des pratiques,

CONSIDERANT que les missions exercées par les animatrices de RPE nécessitent une actualisation régulière des compétences, une analyse partagée des situations professionnelles et un soutien à la posture d'accompagnement,

CONSIDERANT que la supervision animée par une psychologue clinicienne contribue à la qualité du service public, à la prévention de l'isolement professionnel et à l'amélioration continue des pratiques,

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser cette action avec les autres collectivités gestionnaires de RPE de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens relative à la supervision des animateurs de Relais Petite Enfance de la Mayenne pour l'année 2027, telle qu'annexée à la présente délibération.

→ **APPROUVE** la prise en charge par la Communauté de communes de l'Ernée d'une séance annuelle de deux heures, au tarif de 100 € TTC par heure, soit une dépense prévisionnelle de 200 € TTC par animatrice pour

l'année 2027, conformément aux modalités prévues par la convention et sous réserve de l'inscription des crédit nécessaires au BP 2027.

→ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_173-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-173

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE COHESION SOCIALE : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR RELAIS PETITE ENFANCE

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1,

CONSIDERANT les enjeux autour de la petite enfance et la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance par le RPE communautaire,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste permanent d'Animateur relais petite enfance afin de renforcer les moyens humains en vue d'une projection du service sur de nouvelles missions,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste permanent d'animateur relais petite enfance au sein du pôle cohésion social, à compter du 1er janvier 2027, selon les conditions suivantes :

- Temps non complet à raison de 17h30 par semaine
- Recrutement dans l'un des cadres d'emploi suivants :
 - Conseiller territorial socio-éducatif, filière sociale, catégorie A,
 - Assistant territorial socio-éducatif, filière sociale, catégorie A,
 - Educateur territorial de jeunes enfants, filière sociale, catégorie A,
- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général de la fonction publique
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais - 53500 ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_174-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-174

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE LA MAYENNE (CAF53) POUR LA PERIODE 2027-2031

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations » ainsi que son enjeu 3 « adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement de la petite enfance, enfance, jeunesse vers l'âge adulte »,

VU la délibération du Conseil communautaire du 29 novembre 2022 actant le nouveau dispositif de contractualisation avec la CAF dénommé « Convention territoriale globale » pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026,

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales,

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Mayenne en date du 03 novembre 2026 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des CTG,

CONSIDERANT l'arrivée à échéance de la CTG 2022-2026 au 31 décembre 2026 et la nécessité d'engager son renouvellement pour la période 2027-2031,

CONSIDERANT les axes stratégiques retenus par les élus pour la future CTG 2027-2031,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre une démarche partenariale visant à renforcer l'accès aux services, la cohérence des politiques sociales et familiales et la qualité de vie des habitants du territoire,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « cohésion sociale » en date du 27 août 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **VALIDE** le principe de renouvellement de la Convention territoriale globale pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031.

→ **VALIDE** les axes stratégiques 2027-2031 retenus par les élus et conforme aux champs d'intervention de la CAF de la Mayenne.

→ **VALIDE** le principe d'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel, actualisable pendant la durée de la convention.

→ **AUTORISE** le Président à signer la Convention territoriale globale 2027-2031 et tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'actions.

→ **AUTORISE** le Président à solliciter et percevoir les financements de la Caf de la Mayenne liés aux actions inscrites dans la CTG 2027-2031.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_175-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-175

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE COHESION SOCIALE : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE CHARGE DE COOPERATION "CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE" SUR LA BASE D'UN CONTRAT DE PROJET

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L332-24 à L332-26,

VU la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales,

VU la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Mayenne en date du 03 novembre 2026 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des CTG,

CONSIDERANT l'arrivée à échéance de la CTG 2022-2026 au 31 décembre 2026 et la nécessité d'engager son renouvellement pour la période 2027-2031,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre une démarche partenariale visant à renforcer l'accès aux services, la cohérence des politiques sociales et familiales et la qualité de vie des habitants du territoire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer un poste non permanent de chargé de coopération pour piloter, coordonner, animer, suivre et évaluer la prochaine CTG 2027-2031,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste permanent de Coordinateur Convention Territoriale Globale (CTG) en charge du pilotage, de la coordination, de l'animation, du suivi et de l'évaluation de la prochaine CTG sur la période 2027-2023, selon les conditions suivantes :

- Temps complet
- Recrutement dans l'un des cadres d'emploi suivants :
 - Attachés territoriaux, filière administrative, catégorie A,
 - Rédacteurs territoriaux, filière administrative, catégorie B,

- Le contrat prendra la forme d'un contrat de projet conclu sur la base de l'article L.332-24 du code général de la fonction publique. Il pourra être conclue pour une période maximale allant du 1/01/2027 au 31/12/2031
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIÈGE SOCIAL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
- Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE -

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_176-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-176

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ATTRIBUTION DU MARCHE " COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES DECHETS RECYCLABLES"

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT la proposition technique de l'entreprise SECHE ECO INDUSTRIES

CONSIDERANT la proposition financière de l'entreprise SECHE ECO INDUSTRIES détaillée comme suit :

N° Prix	Libellé	Unité	PU €HT/T
1	Vidage et transport des OMR au sein des conteneurs de collecte	T	80,50
2	Vidage des conteneurs de verre + conditionnement sur plateforme	T	49,00
3	Vidage des conteneurs "Multimatériau" vers CDT < 30 km	T	243,00
4	Vidage des conteneurs "Gros Carton"	T	315,00

Variantes exigées :

1	Lavage désinfection colonne semi et/ou enterrées	Unité	110,00
2	Lavage désinfection colonnes aériennes	Unité	65,00

CONSIDERANT le rapport d'analyses des offres ci-annexé,

CONSIDERANT la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 Octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** le marché à intervenir avec l'entreprise SECHE ECO INDUSTRIES y compris les deux variantes exigées, et ce pour une durée de 3 ans (tranche ferme) et 3 fois 1 an (tranches conditionnelles),

→ **APPROUVE** monsieur le Président à signer ledit marché et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
- Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE -

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_177-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-177

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ATTRIBUTION DU MARCHE " TRI ET CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE"

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT la proposition technique de l'entreprise SECHE ECO INDUSTRIES

CONSIDERANT la proposition financière de l'entreprise SECHE ECO INDUSTRIES détaillée comme suit :

N° Prix	Libellé	Unité	PU €HT/T
1	Tri, conditionnement du flux « multi-matériaux » et chargement dans les camions des repreneurs	T entrante Centre de Tri	235,00
2	Tri, conditionnement du gros carton et chargement dans les camions des repreneurs	T entrante Centre de Tri	70,00
3	Acheminement et valorisation / traitement des refus de tri du flux « Multi-matériaux » (TGAP incluse)	T produite Centre de Tri	130,00
4	Acheminement et valorisation / traitement des refus de tri du flux « Gros Carton » (TGAP incluse)	T produite Centre de Tri	130,00

CONSIDERANT le rapport d'analyses des offres ci-annexé,

CONSIDERANT la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 Octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** le marché à intervenir avec l'entreprise SECHE ECO INDUSTRIES, et ce pour une durée de 3 ans (tranche ferme) reconductible 3 fois 1 an (tranches conditionnelles) ?

→ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_178-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-178

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ATTRIBUTION DU MARCHE "ENLEVEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS COLLECTES SUR LES DECHETERIES"

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT les propositions techniques des entreprises PASSENAUD, SECHE ECO INDUSTRIES, EVA et CHIMIREC,

CONSIDERANT la proposition financière de l'entreprise PASSENAUD, pour le lot 1 : Transport, tri et valorisation des Ferrailles, détaillée comme suit :

N° Prix	Libellé	Unité	PU €HT/T
1	Rotation de la benne	La rotation	0,00
2	Valorisation de la ferraille au mois de septembre 2026 (recettes)	T	-180,00
	Prix plancher	T	-115,00

CONSIDERANT la proposition financière de l'entreprise SECHE ECO INDUSTRIES, pour le lot 2 : Transport et Traitement du Bois, Cartons, Gravats, détaillée comme suit :

N° Prix	Libellé	Unité	PU €HT/T
1	Rotation benne Bois	la rotation	108,00
2	Traitement Bois	T	75,00
3	Rotation benne Cartons	la rotation	108,00
4	Tri, Conditionnement, chargement Cartons	T	28,00
5	Rotation benne Gravats	la rotation	108,00
6	Traitement / Valorisation Gravats	T	5,00

Variantes exigées :

1	*Location benne 30m3 (par mois)*	*La benne*	*80,00*
2	*Location benne 10m3 (par mois)*	*La benne*	*60,00*

CONSIDERANT la proposition financière de l'entreprise EVA, pour le lot 3 : Transport et Traitement des Déchets Verts, détaillée comme suit :

N° Prix	Libellé	Unités	PU €HT/T
1	Rotation de la benne	Unité	135,00
2	Chargement et transport de Bennes « Déchets Verts » de la déchèterie d'Ernée	T	12,80

3	Traitement des déchets verts sur une plate-forme de compostage	T	18,70

Variante exigée :

1	*Location benne 30m3 (par mois)*	*La benne*	*100,00*

CONSIDERANT la proposition financière de l'entreprise CHIMIREC, pour le lot 4 : Transport et Traitement des Déchets Toxiques, détaillée comme suit :

N° Prix	Libellé	Unité	PU (€HT/T)
1	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour batteries (TGAP incluse), prix de reprise possible, indiqué le signe moins «-« devant le prix de reprise	Tonne	-350,00
2	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour DMS (peintures, vernis, enduits, ...) -(TGAP incluse)	Tonne	790,00
3	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour les produits d'entretien (TGAP incluse)	Tonne	790,00
4	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour les solvants (TGAP incluse)	Tonne	790,00
5	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour les filtres à huiles et gazole (TGAP incluse)	Tonne	520,00
6	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour les phytosanitaires (TGAP incluse)	Tonne	2 300,00
7	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour les aérosols (TGAP incluse)	Tonne	2 000,00
8	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour les produits non identifiés (TGAP incluse)	Tonne	1 600,00
9	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour les Acides (TGAP incluse)	Tonne	2 000,00
9bis	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour les bases (TGAP incluse)	Tonne	2 000,00
10	Enlèvement et traitement des huiles minérales par pompage dans les conteneurs des déchetteries (TGAP incluse)	unité collectée	0,00
11	Enlèvement et traitement des extincteurs (TGAP incluse)	Tonne	1 200,00
12	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour tubes fluorescents (TGAP incluse)	Tonne	0,00
13	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour emballages vides souillés (TGAP incluse)	Tonne	940,00
14	Enlèvement et traitement des radiographies (TGAP incluse)	Tonne	0,00
15	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour du mercure (TGAP incluse)	Tonne	15 000,00
16	Mise à disposition de contenants et rotation/traitement de ces contenants pour les piles hors déchèterie d'ERNEE (TGAP incluse)	Tonne	300,00

CONSIDERANT le rapport d'analyses des offres ci-annexé,

CONSIDERANT la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 Octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** le marché à intervenir avec l'entreprise PASSENAUD, et ce pour une durée de 3 ans (tranche ferme) reconductible 3 fois 1 an (tranches conditionnelles),

→**APPROUVE** le marché à intervenir avec l'entreprise SECHE ECO INDUSTRIES y compris les variantes exigées, et ce pour une durée de 3 ans (tranche ferme) reconductible 3 fois 1 an (tranches conditionnelles),

→**APPROUVE** le marché à intervenir avec l'entreprise E.V.A. y compris la variante exigée, et ce pour une durée de 3 ans (tranche ferme) reconductible 3 fois 1 an (tranches conditionnelles),

→**APPROUVE** le marché à intervenir avec l'entreprise CHIMIREC, et ce pour une durée de 3 ans (tranche ferme) reconductible 3 fois 1 an (tranches conditionnelles),

→**AUTORISE** monsieur le Président à signer lesdits marchés et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

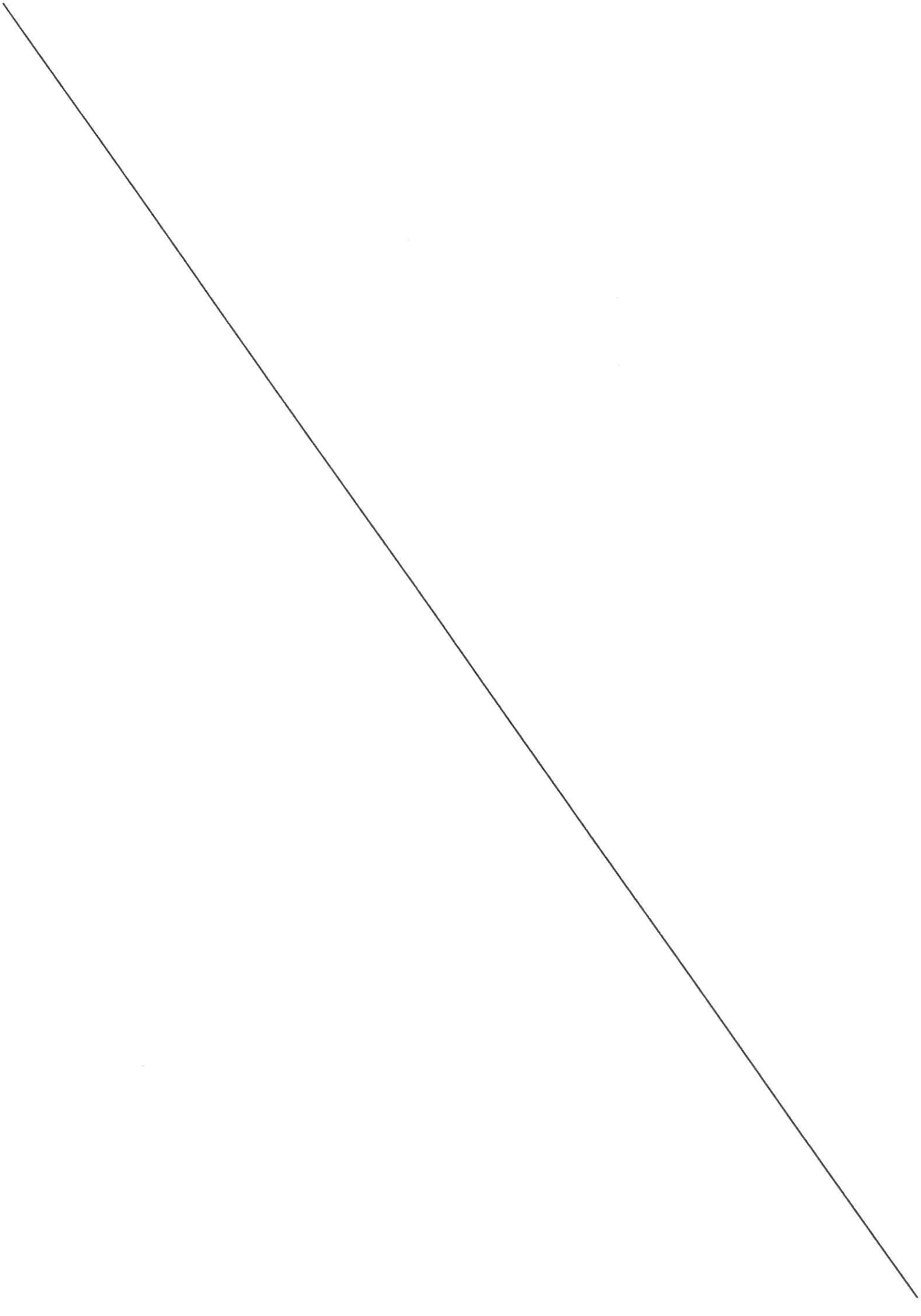
La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
- Parc d'Activités de la Querminais 53300 ERNÉE -



Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_179-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-179

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

PROJET AGRO ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE EN AMONT DE LA PRISE D'EAU D'ERNEE : AJOUT DE DEUX MESURES

Le Conseil Communautaire,

VU la désignation de la prise d'eau potable en captage prioritaire dans le cadre de la Loi Grenelle,

Vu la délibération DL 2025-102 du 23 septembre 2025 approuvant l'accord de Territoire pour 3 années, et permettant l'obtention de financements extérieurs,

Vu la délibération DL 2022-156 du 29 novembre 2022 approuvant le projet agro environnemental et climatique en amont de la prise d'eau d'Ernée 2022-2025, ainsi que la délibération du 29 novembre 2025 prolongeant l'ouverture du dispositif pour une période de 2 ans,

CONSIDERANT la proposition de l'Etat d'ajouter des mesures au projet agro-environnementale et climatique situé en amont de la prise d'eau d'Ernée,

CONSIDERANT les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté Préfectoral du 18 mars 2022, qui inscrit comme enjeu prioritaire « la restauration de la continuité écologique et la qualité des milieux aquatiques »,

CONSIDERANT les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté inter-Préfectoral du 14 décembre 2014 (objectif 8 et 9 de l'enjeu III – Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau et réduire l'utilisation des pesticides),

CONSIDERANT le Plan climat Air Energie Territorial approuvé le 12 avril 2021 par le Communauté de communes de l'Ernée, (Axe 4, Fiche 25 – Préserver la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée),

CONSIDERANT l'intérêt de rendre accessibles deux nouvelles mesures agro environnementales en amont de la prise d'eau d'Ernée, à savoir mesure Herbicide et mesure Pesticide,

CONSIDERANT la présence d'un animateur bassin versant au sein de la collectivité pour gérer le dossier et communiquer sur ces mesures nationales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des vice-Présidents en date du 28 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** l'ajout des deux mesures suivantes au projet agro-environnemental et climatique en amont de la prise d'eau d'Ernée adopté en 2022,

MAEC : Aires d'alimentation de captage Herbicides

MAEC : Aires d'alimentation de captage Pesticides

→ **APPROUVE** la projection financière ci-dessous pour les contractualisations de l'année 2027, sachant que l'indemnisation provient des dispositifs du second pilier de la Politique agricole commune (PAC) cofinancés par l'Union européenne (FEADER), l'État et les Agences de l'eau.

		2027		
MAEC	Indemnisation (/ha)	Nombre de dossiers	Prévision d'engagement	Total indemnisation
HBV (Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores) - **Niveau 1**	121	1	62 ha	7 502 €
HBV (Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores) - **Niveau 2**	177	1	62 ha	10 974 €
HBV (Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores) - **Niveau 3**	233	1	62 ha	14446 €
MAEC AAC Herbicides	311	2	70 ha	21 770 €
MAEC AAC Pesticides	340	2	70 ha	23 800 €
Total 1 an		7		78 492 €
Total 3 ans				235 476 €

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier modifié du projet Agro-environnemental et climatique et à signer tout document s'y rattachant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53800 ERNÉE

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_180-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-180

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

SAISONS CULTURELLES DE L'ERNEE 2026/2027 : CONVENTIONS PARTENARIALES POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES, MUSIQUE ET LECTURE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT, les actions programmées dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT la nécessité d'un partenariat avec les communes et les acteurs locaux pour la mise en œuvre de la programmation culturelle intercommunale

CONSIDERANT la programmation décentralisée de la Saison culturelle de l'Ernée 2026-2027, présentée dans la brochure, et la nécessité de confirmer les engagements des communes, établissements et acteurs locaux concernés,

Partenaire	Site d'implantation	Type d'action	Période
Mairie d'Andouillé	Salle des fêtes	Présentation de saison – repas-jeu et musique live Service spectacle	18 septembre 2026
École de Chailland	École Au fil de l'eau	Fiesta – Théâtre et récit 1 représentation Service spectacle	Le 5 octobre 2026
Mairie d'Ernée	Espace Clair de Lune	Fiesta – théâtre et récit 3 représentations Service spectacle	Du 6 au 8 octobre 2026
Mairie d'Ernée	Espace Clair de Lune	Le Gang de la clef à molette – récit musical 2 représentations Service spectacle	Du 13 au 16 octobre 2026
Territoire de l'Ernée rive droite	Territoire de l'Ernée rive droite	Alors qu'ici, tout va bien – résidence de création avec les habitants / Musique, images et dessins / 5	Du 26 au 28 octobre 2026

Larchamp, La Croixille, Saint Pierre des Landes, Juvigné, La Pellerine, La Baconnière		périodes de rencontres / 15 jours de création in situ Service spectacle	Du 9 au 11 novembre 2026 Du 1er au 3 février 2027 Du 3 au 5 mai 2027 Du et 16–18 juin 2027
Mairie d'Ernée	Espace Clair de Lune	L'Après-midi d'un foehn – version 1 – danse et marionnette 7 représentations Service spectacle	Du 22 au 26 novembre 2026
Mairie de Saint-Hilaire-du-Maine	Bibliothèque	Concert Musique & Livres – piano et guitare Service musique + reseau lecture	5 décembre 2026
Mairie de Chailland	Salle des fêtes	L'Abolition des privilèges – théâtre 2 représentations Service spectacle	Du 8 au 10 décembre 2026
Mairie d'Ernée + Café librairie Chez Jeanne Ernée	Espace Clair de Lune	Vents contraires – théâtre et marionnette + Nuit de la lecture 2 représentations Service spectacle + Reseau lecture	Du 19 au 22 janvier 2027
Mairie d'Ernée	Espace Clair de Lune	Prométhée la révolte – théâtre 2 représentations Service spectacle	Du 27 au 29 janvier 2027
Mairie d'Ernée	Salle L'Atelier	Concert Class' – école de musique Service musique	30 janvier 2027
Mairie de Saint-Pierre-des-Landes	Salle des fêtes	Concert intergé – éveil musical, orchestre junior et chorale Service musique	17 février 2027
Mairie de Saint-Denis-de-Gastines	Salle Georges Chrétien	Bal magnétique – danse et musique live 1 représentation Service spectacle	Du 24 au 25 février 2027
Mairie d'Ernée	Mairie / salle Constant Martin	Au bout de ma langue – théâtre et récit 3 représentations Service spectacle	Du 9 au 11 mars 2027
Réseau lecture et Halte-garderie Ernée	Bibliothèques et lieux du territoire	Croq' les mots, Marm t ! – résidence Lucie Félix et festival Service spectacle + réseau lecture	22 au 26 mars 20 7 ; 5 et 6 juin 2027
Mairie de La Bigottière	Salle des fêtes	Guitares & Co – concert des élèves Service musique	3 avril 2027
Mairie de Montenay	L'Oscence	L'Heure bleue – musique classique 2 représentations Service spectacle + Service musique	Du 7 au 8 avril 2027
Partenaire local en prospection	Espace public – territoire de l'Ernée	Naïade – cirque, apnée et danse Service spectacle + Service musique	Du 11 au 14 avril 2027

Espace public proche d'un étang			
Mairie de Saint-Germain-le-Guillaume	Jardin de l'école	Ouverture du festival – Un dimanche avec Brassens Service musique	14 mai 2027
Partenaire local en prospection Espace public	Espace public – territoire de l'Ernée	La Mesnie Hellequin – théâtre, récit et espace public Service spectacle	Du 18 au 20 mai 2027
Mairie de Saint-Denis-de-Gastines	Le Cube	Portes ouvertes de l'école de musique Service musique	29 mai 2027
Mairie d'Ernée	Espace Clair de Lune	Au creux de l'oreille – musique et comptines du monde Service spectacle + réseau lecture	Du 30 mai au 2 juin 2027
Chez l'habitant ou Espace public / Andouillé	Chez l'habitant ou Espace public / Andouillé	Molière et ses masques – théâtre de tréteaux Service spectacle	12 juin 2027
Mairie de Saint-Pierre-des-Landes	Espace public	La Ligue des flûtistes – théâtre, récit et humour Service spectacle	Du 18 au 19 juin 2027
Mairie d'Andouillé	Parc de la Daumerie	Musique en fête – concerts de fin d'année Service musique	26 juin 2027

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 14 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** le principe des conventions de partenariat pour la mise en œuvre de la programmation décentralisée de la Saison culturelle 2026-2027, sous réserve de confirmation des partenaires et des modalités propres à chaque action,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

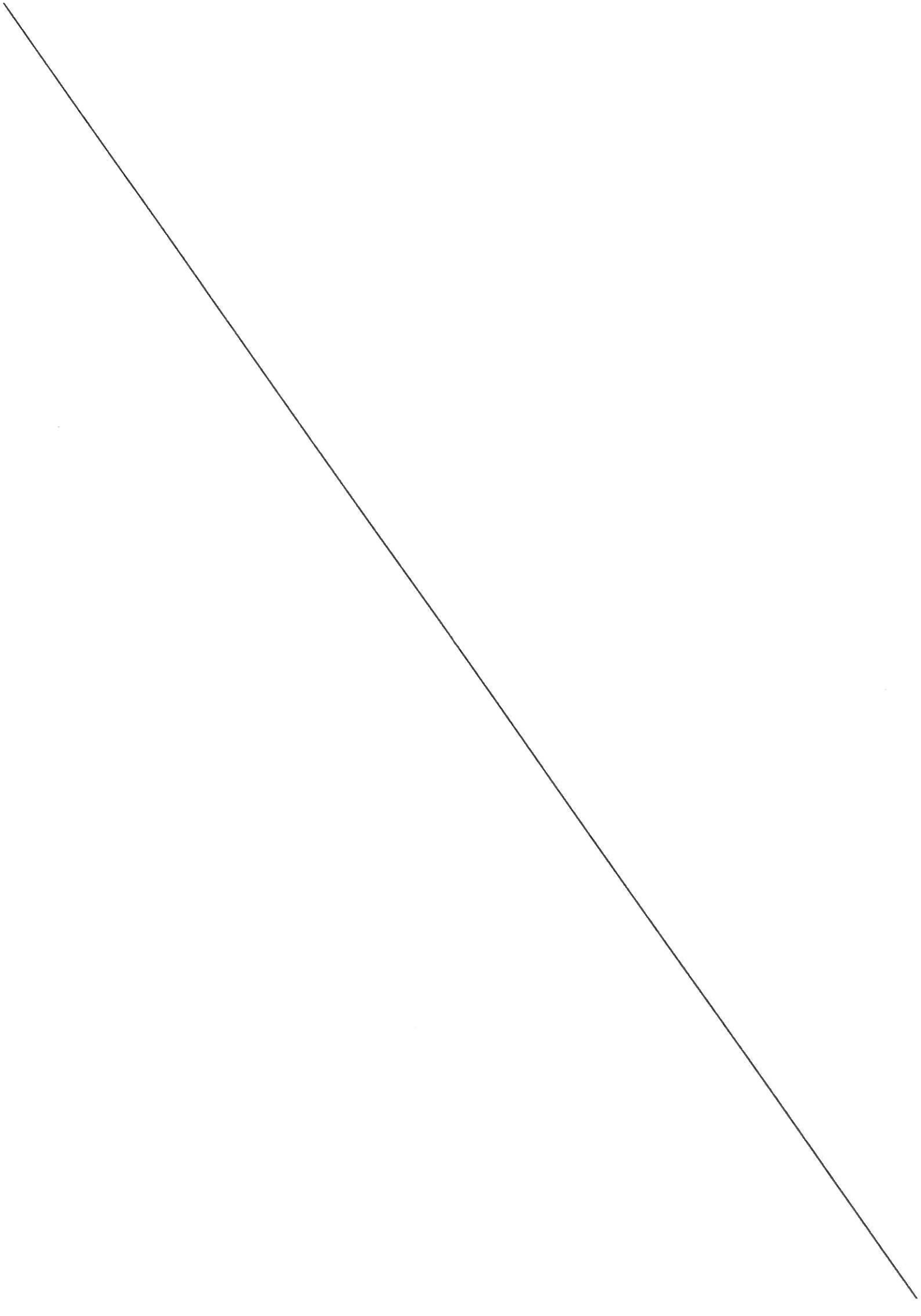
La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE



Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_181-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-181

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

CONVENTION PARTENARIALE CULTURE CCE / DEPARTEMENT / DRAC PAYS DE LA LOIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE : AVENANT 2026-2027

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT, les actions programmées dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT le soutien du Conseil Département dans la réalisation de ces actions,

CONSIDERANT le plan de financement des actions culturelles de la Communauté de communes pour la période 2024-2025 :

Convention partenariale EPCI CCE – Mayenne culture - 2026-2027		
	Soutien financier	
Saison culturelle	70 000 €	Aide au fonctionnement - montant fixe et maximal
Saison culturelle + 1 ou 2 services connexes minimum	22 000 €	Aide au projet pour la coordination des parcours culturels pour les habitants (transversalité des actions)
Ecole de musique et de théâtre	42 500 €	Aide au fonctionnement
Réseau lecture	7 937 €	Aide au fonctionnement
SOUS TOTAL	**142 437 €**	
Saison culturelle	5 600 €	Aide au projet à éducation artistique et culturelle des collégiens. Aide versée et/ou montant ré-évaluée en fonction du nombre de classes inscrites chaque rentrée
Saison culturelle	10 000 €	Aide au projet de la DRAC pour le parcours théâtre avec les habitants et habitantes « souffle »

CONSIDERANT la convention de partenariat entre la Communauté de communes de l'Ernée, Mayenne Culture (chef de file) et la DRAC Pays de la Loire jointe en annexe,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 14 septembre 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des VP en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** le tableau des financements des actions culturelles de la Communautés de communes pour la période 2026-2027,

→ **APPROUVE** la convention partenariale tripartite à intervenir entre la Communauté de communes de l'Ernée, Mayenne Culture et la DRAC Pays de la Loire pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2028 ; étant précisé que des avenants définiront les montants annuels de subvention, en accord entre les parties,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document se rapportant à ce dossier

→**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
- Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE -

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_182-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-182

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ADHESION AU CONTRAT GROUPE DE COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 822-27 portant sur le maintien du traitement ou la rémunération de l'agent public durant les congés pour raison de santé, accidents de services et maladies professionnelles,

CONSIDERANT qu'il est important d'éviter que ces dépenses obligatoires en matière de droit statutaire ne soient pas supportées par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 13 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** la souscription pour le personnel de la Communauté de communes de l'Ernée, affilié à la CNRACL, au 1er janvier 2027, les garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes :

- Le taux individualisé de 5.32 % (hors frais de gestion du CDG53, correspondant à la variante n°1, avec les options suivantes :
 - Le décès au taux de 0.15%
 - Le CITIS (Accident de service – maladie imputable au service y compris le temps partiel thérapeutique) sans franchise sauf indication contraire au taux de 0.82%
 - La longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique) sans franchise sauf indication contraire au taux de 1.45%
 - L'incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec franchise dans le seul cas de la maladie ordinaire au taux de 2.90%
- Couverture Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),
- Couverture du Supplément Familial de Traitement (SFT),
- L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

→ **CONFIE** au Centre de Gestion de la Mayenne, par voie de convention, la gestion dudit contrat au taux de 6% du montant de la prime payée à l'assureur,

→ **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53700 ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT.

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

L'Ernée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_183-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-183

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE : PERENNISATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste permanent d'agent d'accueil au sein de la Direction de l'Aménagement et du Cadre de Vie,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste permanent d'agent d'accueil au sein de la Direction de l'Aménagement et du Cadre de Vie, à compter du 1er janvier 2027, selon les conditions suivantes :

- Temps complet
- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C,
- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général de la fonction publique
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

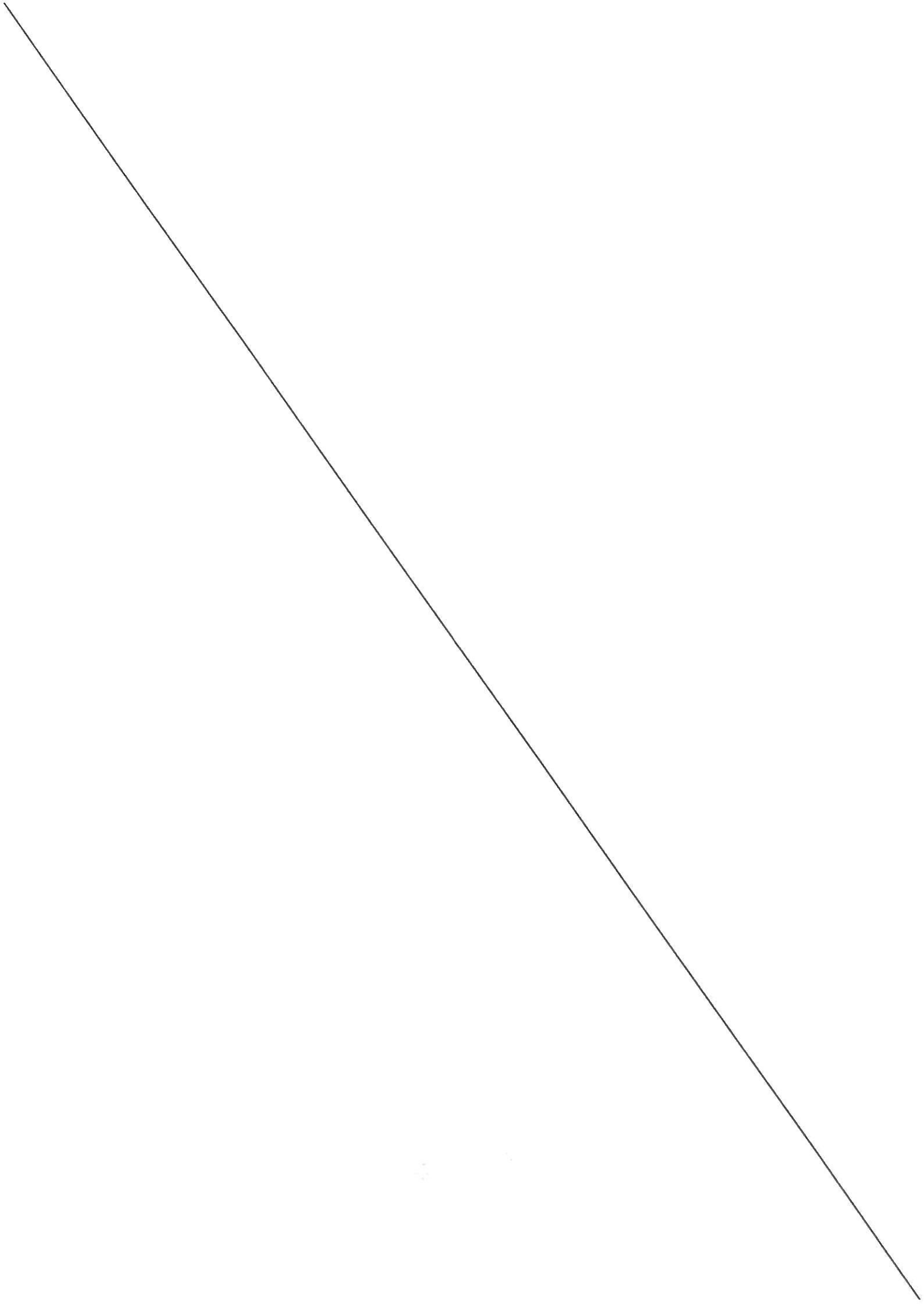
La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

SIÈGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Communauté de communes de la Querminais 53500 ERNÉE

Le Président,

Gilles LIGOT



Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_184-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-184

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE COHESION SOCIALE : MODIFICATION DU POSTE DE CHARGE DE MISSION CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1,

VU la délibération DL-2022-015 du Conseil d'Administration du CIAS de l'Ernée en date du 16 février 2022 portant création d'un emploi de coordonnateur de santé à temps complet sur divers grades des cadres d'emploi des cadres territoriaux de santé paramédicaux et puériculteurs et puéricultrices cadres territoriaux de santé (catégorie A),

VU la délibération DL-2025-095 en date du 23 septembre 2025 de la Communauté de communes de l'Ernée portant réintégration du CIAS de l'Ernée et reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée, à compter du 1er janvier 2026,

VU la délibération DL-2025-170 en date du 16 décembre 2025 de la Communauté de communes de l'Ernée portant mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier les cadres d'emploi d'ouverture du poste de chargé de mission Contrat Locale de Santé,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** la modification du poste de Chargé de mission Contrat Local de Santé (CLS), à compter du 1er janvier 2027, selon les conditions suivantes :

- Temps complet
- Recrutement dans le cadre d'emploi :
 - Des attachés territoriaux, filière administrative, catégorie A,
 - Des cadres territoriaux de santé paramédicaux, filière médico-sociale, catégorie A
- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général de la fonction publique

- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_185-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-185

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE DEVELOPPEMENT DURABLE : CREATION D'UN POSTE ANIMATEUR DECHETS ET UN POSTE DE TECHNICIEN DECHETS

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8 et L.332-14, mais aussi L332-24 à L332-26,

CONSIDERANT la stratégie pluriannuelle définie par la Communauté de communes de l'Ernée en vue de l'optimisation économique et technique du service déchets pour les 5 à 10 ans à venir,

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la création d'un poste permanent d'agent technique « déchets » et d'un poste non permanent d'animateur « déchets »,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste permanent d'agent technique « déchets », à compter du 1er janvier 2027, selon les conditions suivantes :

- Temps non complet : 17h30 par semaine
- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, filière technique, catégorie C),
- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général de la fonction publique
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **APPROUVE** la création d'un poste non permanent d'animateur « déchets », à compter du 1er janvier 2027, selon les conditions suivantes :

- Temps complet
- Recrutement possible sur l'un des cadres d'emploi suivants :
 - Filière administrative : Rédacteurs territoriaux (catégorie B), adjoints territoriaux (catégorie C)
 - Filière technique : Technicien territoriaux (catégorie B), adjoints techniques (catégorie C)

- Le contrat prendra la forme d'un contrat de projet conclu sur la base de l'article L.332-24 du code général de la fonction publique. Il pourra être conclue, à partir du 1/01/2027, pour une période de 3 ans renouvelable.
- L'agent aura pour missions de mener des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès de divers publics (particuliers, scolaires, professionnels, associations...). Ces actions auront pour objectif d'accompagner au changement mais également de façon plus pérenne de réduire le volume des déchets et optimiser le tri sélectif et la valorisation.
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement des agents qui seront affectés à ces emplois,

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lernee.fr
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 053-245300355-20261110-DL_2026_186-DE

Séance du 10 novembre 2026
DL-2026-186

Le dix novembre deux mil vingt-six, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Anne-Marie MERIENNE, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Véronique CROISSANT, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Sacha GARNIER, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Matthieu GAUTIER, Aurélien BOUHALLIER, Stéphane BIGOT, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS , Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (arrivée à 20h25), Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Avaient donné procuration : M. Eric DELANOE à M. Aurélien BOUHALLIER, M. Samuel BONNABESSE à M. Jérôme POIGNAND, Mme Magalie POURIEL à Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Olivier ALLAIN à Mme Ghislaine LOUAISIL, Mme Elodie MOULLIERE à M. Olivier LANCELIN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie MERIENNE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE DEVELOPPEMENT DURABLE : CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, suite à la fermeture de la déchetterie de Chailland engendrant une augmentation des flux des usagers sur la déchetterie d'Andouillé, sur une période donnée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :41
Abstention :0
Pour :41
Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste d'agent technique polyvalent, pour la période du 1er novembre 2026 au 31 décembre 2026, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps non complet, 10h00 par semaine
- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.
- Possibilité de paiement des congés si ceux-ci n'ont pu être soldés avant le terme du contrat.
- Cet agent contractuel aura la charge d'accueillir et d'informer les usagers des déchetteries sur site.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

CONSIDERANT le rapport d'analyses des offres ci-annexé,

CONSIDERANT la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 Octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 27 octobre 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 3 novembre 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants :
Abstention :
Pour :
Contre :

→ **APPROUVE** le marché à intervenir avec l'entreprise SECHE ECO INDUSTRIES y compris les deux variantes exigées, et ce pour une durée de 3 ans (tranche ferme) et 3 fois 1 an (tranches conditionnelles),

→ **APPROUVE** monsieur le Président à signer ledit marché et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie MERIENNE

Le Président,

Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
Parc d'activités de la Querminais 53500 ERNÉE